

AFRIQUE ENVIRONNEMENT *plus*

Edition Spéciale 2023



COMIFAC PASSATION DE TEMOIN ENTRE LE CAMEROUN ET LE BURUNDI



Edito

COMIFAC, l'urgence d'une réforme pour la survie de l'institution !

Mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, l'année de la signature de la Déclaration de Yaoundé et deux mille-cinq, celle de la création de la Commission des Forêts du Bassin du Congo (COMIFAC) par la volonté des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la Commission Economique des Etats de l'Afrique centrale (CEEAC).

Dix-huit ans durant, la COMIFAC a connu de mutations, des périodes d'immobilisme et des difficultés. Depuis 2019, en dépit de la période de la pandémie de Covid-19, les autorités de la sous-région ont exprimé leur volonté de redynamiser cette institution qui a la charge de la gouvernance forestière en Afrique centrale, à travers les réformes.

Ainsi, la COMIFAC est comme le levier, la tête pensante, c'est comme ça qu'elle a été désignée depuis 2007 comme organisation spécialisée de la CEEAC.

Quelles perspectives

Au regard des difficultés que l'institution a connu, avec le mandat à la présidence en exercice de la COMIFAC conduit par le Burundi, l'heure est arrivée de repenser sa politique de fonctionnement mise en place depuis 2005 et de projeter son avenir à travers des réformes telles que : réviser les textes statutaires pour les rendre un peu plus contraignants devant permettre à la COMIFAC d'avoir son efficacité, son autonomie financière à travers la dotation d'un plan de travail, un plan d'affaires pour mettre en œuvre une stratégie pour qu'elle soit le réceptacle de certains financements. Sans oublier son alignement sur l'échiquier international.

L'heure est arrivée d'amener les pays membres à honorer leurs contributions égalitaires.

Définir des délais pour organiser le sommet des Chefs d'Etat de manière rotative sur une période d'un an, car, 18 ans après, ils ne se sont jamais réunis.

L'heure est arrivée de s'interroger sur ce qui n'a pas marché lors des participations de la sous-région (COMIFAC) dans les différentes rencontres, à l'occurrence des COP. Plus de 27 ans après, les forêts d'Afrique centrale n'ont pu attirer que 8% des financements internationaux destinés à la gestion durable et à la protection des forêts tropicales. Face à toutes ces mobilisations (pays, experts) l'on se rend compte que la sous-région n'a pas bénéficié d'autant de financement à la hauteur de ses mobilisations, ni à la hauteur des efforts qui sont faits par les États pour assurer la conservation des ressources naturelles.

L'heure est arrivée de cerner où se trouve le problème. ■

Raoul SIEMENI



PRÉSENTE

LA VOIX DE L'ENVIRONNEMENT

FACE A RAOUL

"LE MAGAZINE ENVIRONNEMENTAL AFRICAIN"

DIFFUSÉE JEUDIS 8H30 GMT - MARDIS 11H GMT - VENDREDIS 15H30 GMT



Constructeur depuis 1997 du 1er Système d'Information Numérique en Afrique



Adresses :

413 Schrock Rd
Worthington Oh 43085
Colombus/OHIO
Etats-Unis d'Amérique

BP. 6654
Libreville - GABON
Zone Afrique

Appels - Whatsapp - Mail

USA : +1 614 286 99 38
AFRIQUE : +241 77 28 88 04
+241 66 38 38 38
E.mail: infos@digipafrique.net

Partenaires

- Action Culture Africaine (ACA - ONG)
- Fondation Lois la Grande (USA)
- Afrique Environnement Plus (AEP)
- Réseau des Communicateurs (RECEIAC - CEEAC)
- TVSAT - TéléAfrica (Canal 321 - Bouquet Canal+)



MAGAZINE BIMESTRIEL D'INFORMATION, DE FORMATION ET DE COMMUNICATION ENVIRONNEMENTALE
Siège Brazzaville Congo

Contacts : (+242) 05519 62 49 / 06806 05 29
E-mail : afenvironnementplus@yahoo.fr
contact@afriquenvironnementplus.info
www.afriquenvironnementplus.info

Directeur Général et Responsable Éditorial
Raoul SIEMENI

Directeur des Projets
Eugene MESSINA

Directeur de Publication
Wilfrid LAWILLA
DIANKABAKANA

Rédacteur en Chef
Marielle BAKATOULA

Directrice de Communication
NGO NGUE Paulette Ida

Coordonnatrice déléguée
Winnie KITIO

Secrétariat de Rédaction
Celia MBOUKOU
Priscilia TCHANI

Chargée de la communication
NGO NGUE Emma Bertille
Chargé des relations publiques
NOUBISSIE BODOUIN

Rédaction générale
Wilfrid Lawilla
DIANKABAKANA
Marielle BAKATOULA
Antoine KAMTCHEU
Shamelie SAMA
Eddy DJUIMOU

Représentants Cameroun
Marie TAMOIFO

Représentant Gabon
Gildas Parfait DIAMONEKA

Photographe
Barthel PANDZOU

Editeur et Traduction
FONDATION DIABAL
fondiabal@gmail.com

Assistance Technique
Bernard TCHOKOTE

Mise en page et Graphisme
Trésor NGANDU KABEYA
tresorng7@gmail.com



Onzième session ordinaire du conseil des Ministres de la COMIFAC
Le Burundi prend la Présidence de la COMIFAC
Brazzaville, le 17 Mars 2023 / HOTEL CLUB DU LAC TANGANYIKA

SOMMAIRE

- 03** EDITO
COMIFAC, L'URGENCE D'UNE REFORME POUR LA SURVIE DE L'INSTITUTION !
- 08** COMIFAC : LE RESPECT DES RÉSOLUTIONS DU CONSEIL DES MINISTRES, GAGE D'UN BON FONCTIONNEMENT DE L'INSTITUTION.
- 12** 11ÈME SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL DES MINISTRES DE LA COMIFAC
- 16** COMIFAC/ CAMEROUN : REVUE D'UN MANDAT SOUS FOND DE SATISFACTION
- 26** REGARD SUR LE MANDAT DU PRÉSIDENT EN EXERCICE SORTANT DE LA COMIFAC M. JULES DORET NDONGO PAR M. CHOUAIBOU NCHOUTPOUEN, SECRÉTAIRE EXÉCUTIF ADJOINT DE LA COMIFAC
- 34** ÉVÈNEMENT/APAC RECONNAÎTRE LES INJUSTICES SUBIES PAR LES PEUPLES AUTOCHTONES ET LES PACL



COMIFAC : LE RESPECT DES RÉSOLUTIONS DU CONSEIL DES MINISTRES, GAGE D'UN BON FONCTIONNEMENT DE L'INSTITUTION.





Onzième session ordinaire du conseil des Ministres de la COMIFAC

Le Burundi prend la Présidence de la COMIFAC

Bujumbura, le 17 MARS 2023 / HOTEL CLUB DU LAC TANGANYIKA





« Présidium cérémonie d'ouverture de la 11e session ordinaire du Conseil des Ministres de la COMIFAC »



« Huis clos des Ministres de la 11e session ordinaire du Conseil des Ministres de la COMIFAC »

COMIFAC : LE RESPECT DES RÉSOLUTIONS DU CONSEIL DES MINISTRES, GAGE D'UN BON FONCTIONNEMENT DE L'INSTITUTION.

La onzième session ordinaire du Conseil des ministres de la Commission des Forêts d'Afrique centrale (COMIFAC) s'est tenue le 17 mars 2023 à Bujumbura, au Burundi et au cours de laquelle plusieurs points ont été examinés et d'importantes décisions ont été prises accompagnées de recommandations.

Ces assises ont été, hormis des points et décisions prises, le passage de témoin entre le Cameroun et le Burundi, après près de trois ans de la présidence camerounaise à la tête de la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC).

Dix-huit points ont fait l'objet d'un débat minutieux et suivi de la délibération.

Quid sur des recommandations et résolutions des six dernières sessions

Lors de la dernière réunion du Conseil des ministres de la COMIFAC, plusieurs recommandations et résolutions ont été prises et il était question de voir le niveau de leur mise en œuvre.

Sur ce, le Conseil a pris acte de l'état d'avancement de la mise en œuvre de ces recommandations et résolutions et a instruit le Secrétariat Exécutif de poursuivre le suivi de celles qui ne sont pas

encore exécutées.

La révision des textes fondamentaux de la COMIFAC

Ce sujet a été au menu des discussions et le Conseil a pris acte d'abord des projets des textes fondamentaux révisés (Traité, Statut du personnel, Règlement Intérieur du Conseil des Ministres, Règlement intérieur du Secrétariat Exécutif de la COMIFAC) en vue de leur analyse au niveau des Etats dans la perspective du prochain Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement ;

Ensuite, il a pris acte de l'Accord de Siège amendé, signé entre la COMIFAC et le Gouvernement de la République du Cameroun ;

Enfin, le conseil a pris acte du Manuel de procédures administratives, financières, comptables et de passation de marchés (MPAFC) du Secrétariat Exécutif. Il a instruit le Secrétariat Exécutif de la COMIFAC de transmettre aux Etats membres pour information, l'Accord de Siège amendé et le Manuel de procédures administratives,

financières, comptables et de passation de marchés (MPAFC).

Situation financière de l'organisation et le budget exercice 2023 et 2023

La mobilisation des financements tant pour assurer le fonctionnement de l'organisation que pour la mise en œuvre du Plan de Convergence et la situation des contributions égalitaires et des dettes de la COMIFAC, ont été présentées au huis clos et il a été procédé à la sensibilisation des Etats membres pour le respect de leurs engagements vis-à-vis de notre institution.

Ainsi, le Conseil a pris acte de la proposition du plan de paiement des arriérés dus à la COMIFAC ; a convenu de prendre les mesures fortes conformément aux dispositions de l'article 20 du Traité instituant la COMIFAC. Le conseil a invité chaque Etat membre à inscrire une ligne budgétaire sur les contributions égalitaires à la COMIFAC dans la Loi des Finances et il a autorisé le Secrétariat Exécutif à faire des propositions de politique

et procédures incitatives de recouvrement des arriérés.

Au cours de la présente session, le Conseil, en rapport avec le projet de budget pour l'exercice financier 2023 et le projet de budget indicatif pour l'exercice financier 2024 du Secrétariat Exécutif de la COMIFAC, a approuvé le projet de budget pour l'exercice financier 2023 équilibré en recettes et en dépenses à 2,06 milliards de FCFA, soit 3,35 millions de dollars USD ;

Il a également approuvé le projet de budget indicatif pour l'exercice financier 2024 équilibré en recettes et en dépenses à 1,70 milliard FCFA, soit 2,72 millions de dollars USD ;

Le conseil des ministres, au cours de la 11^{ème} session ordinaire a pris note de ce que d'importantes ressources financières sont mobilisées par le Secrétariat Exécutif auprès des partenaires. Le conseil a instruit le Secrétariat Exécutif d'initier et de faire approuver un règlement budgétaire qui encadre le budget.

Il a instruit le Secrétariat Exécutif

de procéder au recrutement des experts et le cas échéant, encourager les Etats membres, à mettre à la disposition de la COMIFAC des experts à leur charge de façon transitoire, afin d'accroître l'efficacité du fonctionnement de l'organisation, comme mesure alternative.

Enfin, il a invité les partenaires à poursuivre leurs appuis à la COMIFAC conformément aux prévisions budgétaires.

Quant aux Rapports d'audit financier et comptable 2020 et 2021, le Conseil a décidé de reporter ce point à l'ordre du jour de la prochaine session et a instruit le Secrétariat Exécutif de la COMIFAC de renvoyer de nouveau les rapports d'audit aux Etats membres.

En rapport avec la stratégie de financement pour la mise en œuvre du plan de convergence et du plan d'affaires de la COMIFAC, le conseil a adopté la stratégie de financement pour la mise en œuvre du Plan de convergence et le plan d'affaires de la COMIFAC. Il a instruit le Secrétariat Exécutif de mettre en œuvre les actions et recommandations préconisées dans ladite stratégie en vue de diversifier les ressources nécessaires à la mise en œuvre du Plan de convergence.

Il a été instruit au Secrétariat Exécutif de mobiliser les partenaires et les ressources nécessaires pour la mise en œuvre des options économiques retenues dans le Plan d'affaires et d'impliquer les ministères en charge des finances, du budget et de la coopération pour la mise en œuvre de la stratégie de financement du Plan de convergence.

La 11^{ème} session du conseil des ministres a, parmi les points à l'ordre du jour, statué sur le Rapport d'évaluation à mi-

parcours du Plan de convergence (2015- 2025). Les membres du Conseil ont pris acte dudit Rapport d'évaluation. Ils ont invité les Etats membres à s'approprier des données collectées et validées au niveau national et à transmettre officiellement les rapports nationaux au Secrétariat Exécutif. Aussi, ils ont invité les Etats membres de la COMIFAC à mettre en œuvre les recommandations issues de cette évaluation, avant d'inviter ces derniers à poursuivre la vulgarisation du Plan de convergence, avant d'instruire le Secrétariat Exécutif de suivre la mise en œuvre des recommandations issues de cette évaluation.

Adoption de deux Plans...et du Manuel d'exécution de la COMIFAC

Le plan d'Opérations 2021-2025 du Plan de convergence et le Plan d'actions biennal 2023-2024 ont été adoptés par le conseil des ministres et qui instruit le Secrétariat Exécutif de transmettre lesdits plans aux Etats membres pour information et de mobiliser les appuis multiformes nécessaires pour leur mise en œuvre.

Quant au Manuel d'exécution, il a été adopté par le Conseil et ce dernier a instruit le Secrétariat Exécutif de la COMIFAC d'opérationnaliser les processus, procédures et outils dudit Manuel en vue de leur mise en œuvre dans les pays de la COMIFAC et au niveau sous-régional et ensuite le mettre à la disposition des Etats.

S'agissant des Directives sous-régionales pour le suivi de la contribution des forêts aux Objectifs de Développement Durable dans les pays de l'espace COMIFAC,

Le Conseil a adopté les



Directives sous-régionales pour le suivi de la contribution des forêts aux Objectifs de Développement durable dans les pays de l'espace COMIFAC. Il a instruit le Secrétariat Exécutif de mobiliser les appuis pour sa transposition dans les pays et sa mise en œuvre et de prendre en compte dans les Directives, les centres d'inventaires forestiers qui existent dans les pays et d'encourager les autres pays à en créer.

Concernant le Futur projet TTT (Tropical Trade Timber) « Facilitation du commerce des Bois Tropicaux et des produits dérivés légaux et/ou durables tout au long de la chaîne d'approvisionnement de l'Afrique centrale vers les marchés internationaux en passant par la Chine », il a été instruit au Secrétariat Exécutif par le Conseil de transmettre aux Etats membres, le document dudit projet ainsi que le projet de lettre d'endossement.

Le conseil a invité les pays concernés (pays producteurs de bois) à transmettre dans les meilleurs délais leur lettre d'endossement.

Le Secrétariat Exécutif a été instruit de poursuivre le dialogue avec la coopération allemande à travers la GIZ en vue de

développer un projet sur d'autres produits tels que les produits forestiers non ligneux en vue d'impliquer les autres pays de la sous-région et les démarches en concertation avec la GIZ, en vue de la finalisation du document du projet et de son lancement.

Des événements en perspectives

Le Conseil a été informé par Madame Rosalie Matondo, Ministre de l'Economie Forestière de la République du Congo sur deux grandes initiatives à savoir :

- L'organisation en juin 2023 à Brazzaville au Congo, du Sommet sur les trois bassins forestiers tropicaux sous l'égide des Nations Unies, devant aboutir sur un accord entre les trois bassins forestiers. Elle a sollicité à cet effet, une forte implication de la COMIFAC qui a déjà des contacts avec l'ACTO et l'ASEAN, dans l'organisation de cet événement.
- La Décision de l'Union Africaine Assembly/AU/draft/Dec.5(XXXVI) sur l'instauration d'une décennie africaine et mondiale sur l'afforestation et

le reboisement qui décide entre autres de l'organisation du 11 au 12 novembre 2023 à Brazzaville en République du Congo, de la première Conférence internationale sur l'afforestation et le reboisement sous l'égide de l'Union africaine et du Forum des Nations Unies sur les forêts.

Par ailleurs, le Conseil a été informé par le représentant de la Commission de la CEEAC, de la tenue au mois de juin 2023, de la 23e session ordinaire de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEEAC.

Sur la préparation du 3e Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement, le Conseil a pris acte des dernières avancées concernant les préparatifs du 3e Sommet des chefs d'Etat et de Gouvernement de la COMIFAC.

Il a pris également acte de la communication du représentant de la Vice-Premier Ministre, Ministre de l'Environnement et du Développement Durable de la RDC, qui reste disposé à abriter le 3e Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement et qu'une nouvelle date sera annoncée pour sa tenue au moment opportun.

Enfin, il a mandaté le Président en exercice de la COMIFAC de

saisir à nouveau les autorités de la RDC à l'effet d'annoncer par lettre officielle une nouvelle proposition de date dans un délai n'excédant pas un mois le cas échéant, de consulter les autorités des Etats abritant le siège ou assurant la Présidence en exercice de la COMIFAC.

La République du Burundi préside désormais le Conseil des ministres de la Commission des Forêts du bassin du Congo (COMIFAC). ■

Rassemblés par Wilfrid Lawilla D.



« Photo de famille des experts lors de la 11e session ordinaire du Conseil des Ministres de la COMIFAC »

11ÈME SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL DES MINISTRES DE LA COMIFAC

Ils ont dit...



S.E. Evariste NDAYISHIMIYE, Président de la République du Burundi, lu par Son Excellence le Lieutenant Général de police Gervais NDIRAKOBUCA, Premier Ministre de la République du Burundi

« Le principal objectif de cette 11ème session ordinaire du Conseil des ministres est d'apprécier la performance de la COMIFAC en examinant quelques questions prioritaires sur la vie de l'institution.

La mise en œuvre des programmes et projets de la COMIFAC repose non seulement sur les contributions des pays mais aussi les Partenaires au Développement impliqués dans la protection de l'environnement en général et des forêts en particulier et qui continuent à soutenir les actions de la COMIFAC. Nous profitons de cette occasion pour les remercier tous et leur demander à toujours être à nos côtés et le Burundi ne ménagera pas d'efforts pour que l'institution puisse continuer à rayonner et à remplir convenablement les nobles missions qui lui sont assignées. » ■

Honoré TABUNA, Commissaire, Chef du Département Environnement, Ressources Naturelles, Agriculture et Développement Rural



« Au vu de cette urgence, la Commission de la Communauté a bien apprécié l'invitation reçue de la Présidence en exercice de la COMIFAC pour prendre part aux présentes assises dont un des points prévus à l'ordre du jour porte sur la révision des textes fondamentaux de la COMIFAC.

C'est ici l'occasion pour la Commission de la CEEAC de suggérer au Conseil des ministres de saisir cette opportunité pour faire une recommandation sur l'évolution institutionnelle de la COMIFAC, conformément aux Décisions N°08/CEEAC/CCEG/XIX/21 et N°09/CEEAC/CCEG/XIX/21 sus-citées. Une feuille de route post Bujumbura sur la mise en œuvre de cette recommandation et un comité Ad'hoc de suivi pourront y être associés ».

...les institutions spécialisées, selon l'article 11 du Traité révisé de la CEEAC adopté en décembre 2019 à Libreville, République Gabonaise, font partie des institutions de la Communauté au même titre que : le Parlement Communautaire, la Cour de Justice de la Communauté, la Cour des Comptes de la Communauté et les institutions financières. » ■



Jules Doret NDONGO, Ministre des Forêts et de la Faune de la République du Cameroun et Président en exercice sortant du Conseil des ministres de la COMIFAC

« La conservation et la gestion durable des forêts et de la biodiversité ne seraient jamais une réalité si des ressources nécessaires à savoir, ressources humaines, matérielles et financières suffisantes et disponibles ne sont pas mises à la disposition des institutions et des acteurs concernés.

C'est le lieu pour moi de réitérer notre profonde gratitude à l'endroit des partenaires techniques et financiers qui nous accompagnent dans cette lourde mission de la conservation et la gestion durable de ce poumon vert du monde. Je pense notamment au Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo (PFBC).» ■



L'honorable Dr Christian RUCK, Facilitateur du Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo (PFBC)

« Cette 11ème session du Conseil des ministres qui se tient juste après la tenue de la Cop 27 sur le Climat en Egypte et de la Cop 15 sur la Diversité Biologique à Montréal au Canada, revêt une grande importance car, elle devrait donner l'occasion aux experts et aux ministres qui sont ici d'essayer de s'accorder sur la stratégie qui conviendrait pour assurer le meilleur suivi des décisions prises lors de ces rencontres internationales.

La COMIFAC est nécessaire en tant que force régionale pour la protection du devenu premier poumon du monde ; elle est aussi nécessaire en tant que centre de compétences qui doit apporter une expertise aux pays de la COMIFAC, notamment sur trois questions : (1) Expertise pour les négociations internationales ; (2) Expertise pour la détermination de l'inventaire écologique des forêts et des tourbières ; (3) Expertise pour l'accès aux ressources financières internationales. Pour cela, j'ai demandé un soutien accru des bailleurs de fonds. » ■

no comment...





« M. Jules Doret NDONGO, Président en exercice sortant du Conseil des Ministres de la COMIFAC lors d'un Side event en marge de la COP27 en Égypte »



« M. Jules Doret NDONGO accompagné du Secrétaire Exécutif de la COMIFAC et son adjoint après une séance de travail avec M. Mahamat Hanno, Ministre de l'Environnement, de la Pêche et du Développement durable du Tchad en marge de la COP27 en Égypte »

COMIFAC/ CAMEROUN : REVUE D'UN MANDAT SOUS FOND DE SATISFACTION

Le Cameroun est arrivé au terme de son mandat à la tête de la présidence de la Commission des Forêts du Bassin du Congo (COMIFAC), après plus de trois ans, avec un bilan élogieux au regard des résultats escomptés, en dépit de quelques dossiers non achevés, avec comme commandant, M. Jules Doret NDONGO, Ministre des Forêts et de la Faune.

C'est à l'issue de la dixième session ordinaire du Conseil des ministres de la COMIFAC qui s'est tenue le 11 juillet 2019 à Yaoundé, que le Cameroun a été désigné pour assurer la Présidence de la COMIFAC pour une période de deux ans conformément aux dispositions des articles 11 et 12 du Traité de la COMIFAC, et cela en lieu et place du Burundi qui n'était pas prêt à cette époque.

Au lendemain de cette

désignation, le Cameroun, sous la houlette du Ministre Jules Doret NDONGO, Ministre des Forêts et de la Faune, avait de grandes ambitions et des objectifs à atteindre

Les objectifs

Au regard des ambitions, le Cameroun avait assigné des objectifs au cours de sa mandature ; Faire de la COMIFAC une institution de référence en matière d'harmonisation et de coordination de la mise en œuvre des politiques forestières et environnementales ; Restaurer la confiance entre la COMIFAC et les partenaires techniques et financiers d'une part, et entre elle et ses pays membres d'autre part ; Assurer l'organisation du 3^e Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement des pays d'Afrique centrale ; Susciter le paiement régulier par les Etats membres de leurs contributions égalitaires et Suivre et faire

aboutir l'engagement de la République du Cameroun de mettre à disposition un bâtiment siège digne de la COMIFAC.

Les actions menées

La tâche n'a pas été facile car, au début de l'année 2020, la crise sanitaire de la Covid-19 qui a arrêté quasiment toutes les activités des tous les pays du monde et l'Afrique n'était pas épargnée.

Cette situation sanitaire qui a conduit à la fermeture des frontières, empêchant l'exécution de la feuille de route biennale du Président en exercice, réduisant fortement les contacts bilatéraux et multilatéraux pour le développement de partenariat et freinant enfin la mise en œuvre du plan de travail biennal de la COMIFAC.

« L'obstacle majeur auquel nous nous sommes heurtés sera la crise sanitaire liée à la

pandémie de la Covid-19. Cette crise a également entraîné une crise économique mondiale dont la sous-région Afrique centrale souffre encore des effets. Nos efforts en matière de gestion durable des ressources naturelles en ont été fragilisés. En tout état de cause, nous avons tout mis en œuvre pour que l'Institution continue à jouer son rôle », a déclaré Jules Doret NDONGO, Ministre camerounais des Forêts et de la Faune.

Malgré cette double crise, sanitaire et économique, la COMIFAC à travers le leadership du Cameroun a renforcé sa collaboration avec le Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo (PFBC), qui s'est matérialisée par des concertations fréquentes ainsi que par l'organisation des rencontres politiques de haut niveau entre les ministres de la COMIFAC et les partenaires au développement.

Aussi, les pays de la COMIFAC sont parvenus à plusieurs résultats importants et stratégiques pour notre sous-région.

Au cours de son mandat, des résultats ont été enregistrés en rapport avec des négociations et dialogues internationaux dans les secteurs forêt-environnement et biodiversité, notamment la Déclaration de N'Djamena de janvier 2019, sur la nécessité d'orienter les dynamiques régionales de transhumance par une meilleure prise en compte des enjeux de sécurité, de gestion de la faune et de dégradation croissante des écosystèmes suite aux changements climatiques.

Parmi les acquis au cours de la présidence du Cameroun à la COMIFAC, il y a la « Déclaration d'engagement des Etats membres de la COMIFAC de Yaoundé en septembre 2021 en faveur des forêts d'Afrique centrale et l'appel à un financement équitable » (Le Fair Deal), signé lors du Symposium sur les forêts tropicales organisé par la République Fédérale d'Allemagne à Berlin en collaboration avec la Facilitation du PFBC le 6 septembre 2021. Au cours de ce symposium, l'Allemagne a décidé d'augmenter sa contribution au

sein de l'Initiative pour les forêts du Bassin Congo (CAFI) d'un montant de 125 millions d'euros ;

La déclaration présentée, en marge de la COP26 sur le climat, a suscité la réaction des bailleurs de fonds, d'où l'engagement d'un groupe de bailleurs à appuyer sa mise en œuvre à travers un financement à hauteur de 1,5 milliards de dollars américains pour une période de cinq ans (2021-2025). Cette annonce historique constituait une alerte lancée par un petit groupe de Donateurs conscients du sous-financement historique du Bassin du Congo. Nous considérons Glasgow comme le point de départ pour un engagement et un soutien accru pour davantage d'investissements et d'attention politique vers la protection des forêts du Bassin du Congo dans les années à venir.

Mise en œuvre du Plan de Convergence

S'agissant de la mobilisation des financements tant pour assurer le fonctionnement de notre organisation que pour la mise en œuvre du Plan de Convergence,



« Le Président Denis SASSOU NGUESSO de la République du Congo visitant le pavillon de la COMIFAC en marge de la COP26 à Glasgow reçu par M. Jules Doret NDONGO, Président en exercice de la COMIFAC »

il a été procédé à la mise en place d'une Task Force pour la mobilisation des financements dans le cadre du Fair Deal. Elle servira de cadre stratégique pour les mobilisations de fonds en faveur de la protection des forêts du Bassin du Congo et de la biodiversité dans l'espace COMIFAC ; à la sensibilisation des Etats membres pour le respect de leurs engagements vis-à-vis de notre institution. Celle-ci a permis de recouvrer des arriérés dus à la COMIFAC. Ces derniers

ont été d'un apport appréciable à l'institution. Nous disons Merci au Burundi, au Gabon, à la RDC, à la RCA. « J'ai personnellement veillé à ce que la République du Cameroun soit à jour de ses contributions égalitaires », a ajouté le Ministre Jules Doret NDONGO.

Aussi, la signature de plusieurs conventions par le Secrétariat Exécutif dans le but de développer des programmes et projets dans les pays membres de la COMIFAC.

Le Ministre Jules Doret Ndongo a informé qu'entre 2019 et 2022, une somme d'environ 78,6 milliards de FCFA soit environ 120 millions d'euros a été mobilisée pour la mise en œuvre de neuf projets qui sont en cours d'exécution.

Par ailleurs, d'autres projets sont en cours de négociation à l'instar du Projet Tropical Timber Trade (TTT), une initiative de dialogue avec la Chine qui concerne les six pays producteurs forestiers et dont la note conceptuelle sera soumise au cours de cette rencontre pour approbation ;

L'élaboration d'un plan d'affaires et d'une stratégie de mobilisation des financements au niveau local, national, sous-régional et international en faveur de la conservation et de la gestion durable des ressources forestières, fauniques et de la biodiversité qui pourront être approuvés au cours de la présente session.

Renforcement des capacités de nos institutions

A travers le renforcement des capacités, plusieurs actions ont été menées notamment, l'engagement du processus de

révision des textes fondamentaux de notre organisation compte tenu des différentes évolutions structurelles afin de mieux répondre aux préoccupations des pays en matière de gouvernance des ressources naturelles et environnementales. Ces projets de textes révisés font partie des dossiers que nous allons examiner au cours de cette réunion.

L'élaboration du projet d'organigramme de l'Observatoire des Forêts d'Afrique centrale (OFAC), Cellule du Secrétariat Exécutif de la COMIFAC chargée de compiler, centraliser et harmoniser les informations environnementales et économiques en Afrique centrale pour mieux assurer la gouvernance des données.

Il a été mené plusieurs activités de formation et de renforcement des capacités sur diverses thématiques telles que: l'accès

aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation, la finance climatique, l'évaluation environnementale, la criminalité faunique, etc. à travers les différents groupes de travail thématiques du Secrétariat Exécutif dans l'optique de doter les experts de la sous-région des capacités nécessaires pour faire face aux défis liés à la gestion durable des écosystèmes forestiers d'Afrique centrale.

Une coopération agissante

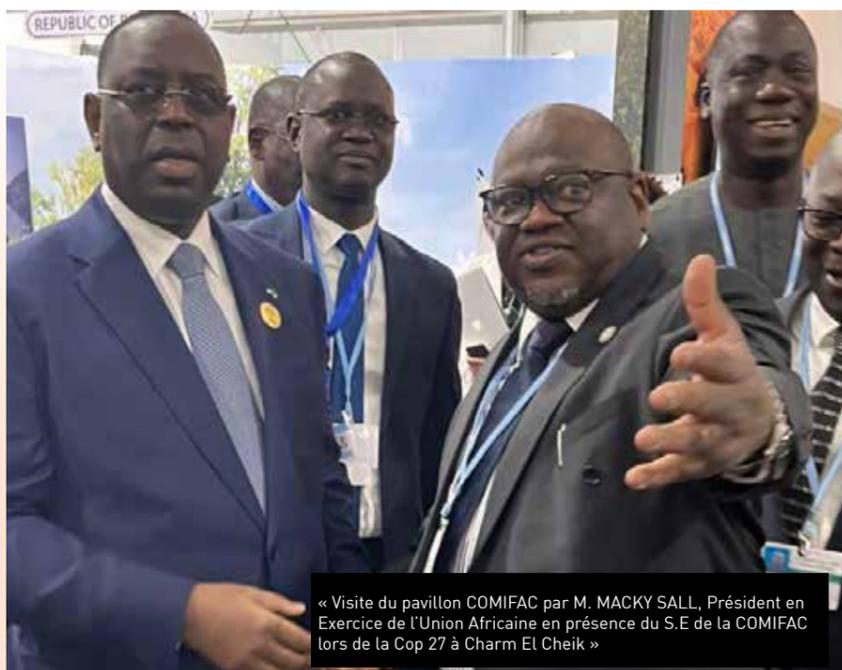
Au cours du mandat du Cameroun à la tête de la présidence de la COMIFAC, plusieurs conventions de collaboration ont été signées avec des organisations internationales, régionales et sous régionales. Et aussi avec certains pays développés à l'instar de la République

Fédérale d'Allemagne, qui a signé un Accord cadre historique avec la COMIFAC faisant d'elle la deuxième institution sur le Continent africain après la commission de l'Union Africaine à avoir signé cet Accord avec l'Allemagne.

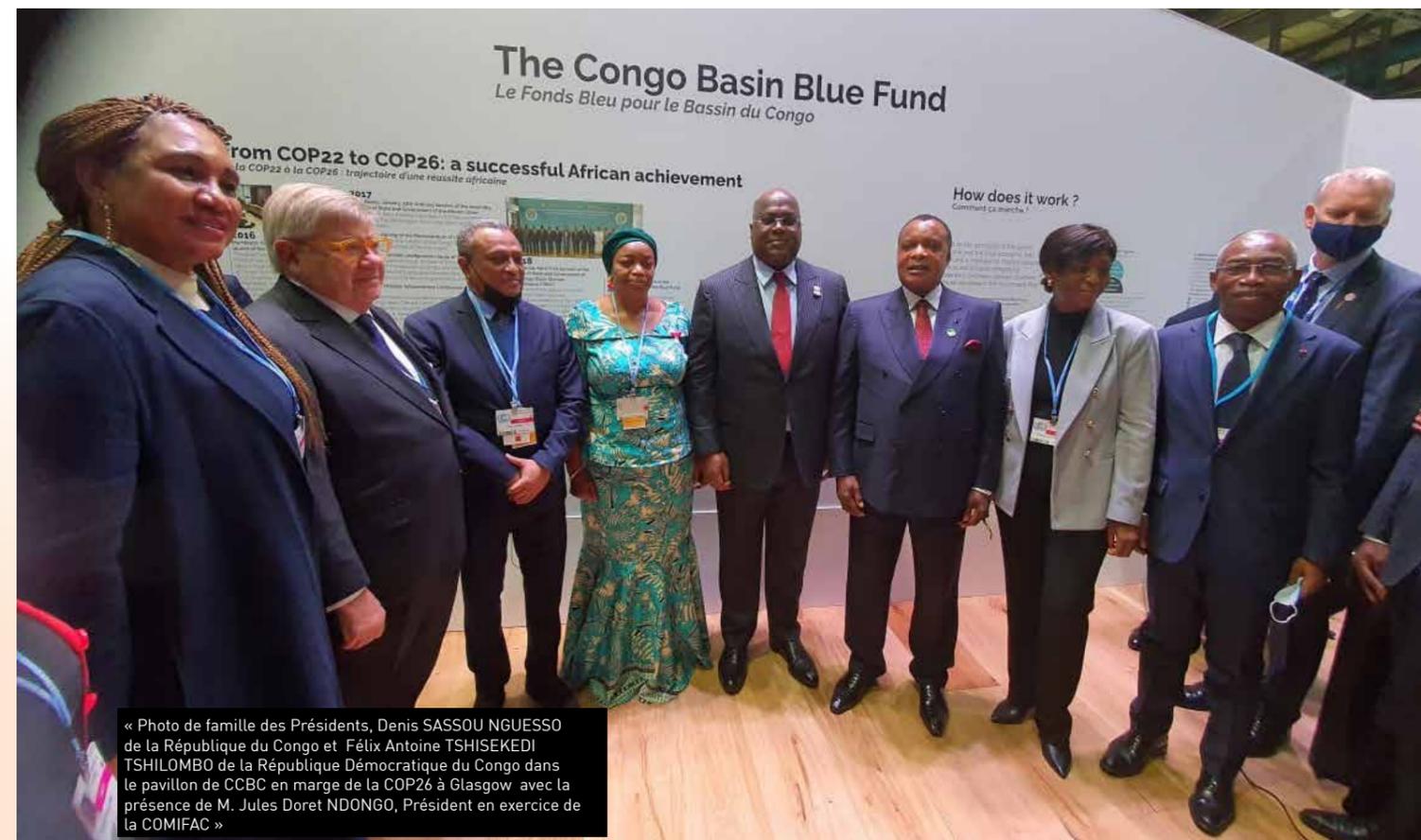
Aussi, avec le PFBC à travers ses réunions du Partenariat qui ont toujours constitué une des opportunités où les Etats et les partenaires réfléchissent ensemble sur les stratégies de mobilisation des ressources pour la mise en œuvre du plan de convergence de la COMIFAC.

Il sied de rappeler que, si la COMIFAC a fait des réalisations importantes, c'est grâce aux appuis multiformes des partenaires et surtout à la crédibilité acquise par cette institution d'accéder aux financements des partenaires. ■

Wilfrid Lawilla D.



« Visite du pavillon COMIFAC par M. MACKY SALL, Président en Exercice de l'Union Africaine en présence du S.E de la COMIFAC lors de la Cop 27 à Charm El Cheik »



« Photo de famille des Présidents, Denis SASSOU NGUESSO de la République du Congo et Félix Antoine TSHISEKEDI TSHILOMBO de la République Démocratique du Congo dans le pavillon de CCBC en marge de la COP26 à Glasgow avec la présence de M. Jules Doret NDONGO, Président en exercice de la COMIFAC »

Trois ans durant, le Cameroun, sous l'égide de monsieur Jules Doret Ndongo, Ministre des Forêts et de la Faune, a présidé à la tête de la Commission des Forêts du Bassin du Congo. Trois après, la passation de mandat s'est effectuée le 17 mars 2023, avec le ministre burundais de l'environnement en marge de la 11^{ème} session ordinaire du Conseil des ministres de la COMIFAC.

Pendant ses trois années à la présidence de cette institution sous-régionale, le ministre Jules Doret Ndongo a côtoyé et travaillé avec plusieurs personnalités, aussi bien de la sous-région qu'à l'étranger sans oublier des partenaires .

Tous unanimes sur ses qualités, son engagement, sa sagesse dans la résolution des problèmes et de manière à surpasser les crises... Bref, un homme à la hauteur de ses tâches.

Ils ont dit...



Mme. Rosalie MATONDO,
Ministre de l'Economie
Forestière de la République du
Congo

...le ministre Jules DORET NDONGO, dès qu'il a pris ses fonctions de président en exercice de la COMIFAC, nous a intéressé dans la prise de toutes les décisions. Nous avons travaillé ensemble comme une équipe et nous ne pouvons que le féliciter pour les nombreux résultats obtenus dus à notre facilité à travailler en synergie et à prendre des engagements ensemble, de parler d'une même voix lors des négociations internationales et d'aller vers les partenaires techniques et financiers pour soumettre les attentes des pays du bassin du Congo.

Donc, l'uniformisation des politiques, l'engagement commun, c'est ce qui a été la donne lors la présidence du ministre NDONGO, et nous l'apprécions beaucoup. ■



**M . Benjamin TOIRAMBE
BAMONINGA, Secrétaire Général du
Ministère de l'Environnement et du
Développement Durable de la RDC**

...Son mandat a apporté beaucoup de résultats. C'est une personnalité très humble et si bien que lorsque vous le côtoyez, il est difficile de savoir que vous êtes avec un ministre. C'est un homme d'Etat et il partageait ses connaissances personnelles en dehors même de ses activités en tant que ministre. Il est parmi les personnalités politiques matures de la sous-région, de l'espace COMIFAC, avec une capacité intellectuelle connue et de sagesse. Là où il pouvait y avoir des problèmes, il apportait toujours des solutions.

A titre d'exemple, la problématique qu'il y a entre la COMIFAC et la CEEAC, le ministre Jules Doret DONGO a pu demander au Commissaire TABUNA de lui rapporter son discours pour qu'ils analysent ensemble les faits, en sa qualité de juriste de formation, afin de trouver des solutions face à cette

problématique.

Il faut le reconnaître qu'il nous a bien dirigé pendant son mandat. Nous avons, avec lui, résolu beaucoup de problèmes, surtout l'appropriation de notre secteur forêt, de la gestion de nos ressources forestières et l'appropriation en tant que pays de l'espace COMIFAC. Il nous a, par ailleurs, appris comment marcher ensemble pour trouver des solutions ensemble dans la sous-région.

Il a plaidé également pour la mobilisation des ressources financières au profit de la COMIFAC, tels

que le paiement des arriérés. Grace à son leadership, le gouvernement de la RDC, a pu payer plus de 60% de nos arriérés.

C'est quelqu'un que j'ai trouvé de fondamental et un parfait modèle. Il a aussi une ouverture d'esprit pour emmener à trouver des solutions.

Un leader pareil est très important dans l'espace COMIFAC, parce qu'il a mis son intelligence et sa sagesse au profit de la COMIFAC ■



**M. Mahamat Hanno, Ministre de
l'Environnement, de la
Pêche et du Développement
durable du Tchad**

Tout d'abord, je félicite le président sortant camerounais pour sa manière de gérer cette institution pendant près de 3 ans de son mandat, et nous avons pu réaliser plusieurs choses durant son mandat au sein de la COMIFAC.

La réalisation des projets de la COMIFAC est partie de 30% à 62%. Pour cela, je félicite notre collègue camerounais car il a fait des efforts de construire le bâtiment abritant notre organisation en un temps record qui a coûté près de 9 milliards.

Son implication a été une réussite à 100%. ■



Dr Christian Rock,
Facilitateur sortant du
PFBC

J'ai une impression très positive de ces trois dernières années. C'était un travail avec beaucoup d'aventures mais, très professionnel, c'était une collaboration très dense parce qu'on a élaboré une feuille de route très ambitieuse politiquement, techniquement sur les plans de présenter le Bassin du Congo aux différentes conférences très importantes comme celle du climat à Glasgow, à Sharm El Cheik. Ensuite, les conférences de Marseille et de Montréal pour la biodiversité.

On a organisé aussi un grand congrès à Berlin. Pour tout ce travail, on était ensemble, on a d'abord fait le plan ensemble et on l'a exécuté ensemble.

Il y a eu plusieurs moments assez difficiles avec la coopération internationale, avec les ministres du nord et du sud. On a survécu à plusieurs aventures politiques, on a beaucoup réalisé et ça c'est grâce à la coopération très amicale avec un homme, Jules Doret NDONGO, qui très professionnel. ■

Interview

M. Jules Doret NDONGO, Président en exercice sortant de la Commission des Forêts du Bassin du Congo (COMIFAC).



« si nous devons prendre nos responsabilités, cela passe d'abord par payer nos contributions égalitaires »

Arrivé au terme de son mandat à la tête de la présidence en exercice de la Commission des Forêts du Bassin du Congo (COMIFAC), après plus de deux ans, Jules Doret NDONGO, Ministre camerounais des Forêts et de la faune a bien voulu s'exprimer dans votre magazine. Dans cette interview, il a dressé son bilan élogieux, en dépit de quelques difficultés liées au Covid-19 et aux cotisations égalitaires des pays membres. Aussi, il a posé les bases pour la continuité de la COMIFAC.

Vous avez présidé pendant près de 3 ans la COMIFAC et vous venez de céder le témoin à votre collègue du Burundi. Quel état vous vous faites lorsque vous prenez la COMIFAC en tant que Président en exercice ?

C'est en juillet 2019 que le Cameroun est invité, on lui demande de prendre des mesures urgentes parce qu'après le Rwanda, c'est Sao-Tomé qui devait assurer la présidence en exercice.

Ce pays frère n'étant pas disponible, ça aurait dû être par ordre alphabétique le Burundi, à l'époque l'Angola n'avait pas ratifié le traité. Ce pays frère qui vient finalement de prendre la présidence rencontrait également quelques difficultés.

Et c'est comme ça que le Rwanda et même le Secrétariat exécutif

demande au Cameroun de suppléer. Nous arrivons donc à la COMIFAC, ce n'était pas non plus notre tour, mais il fallait sauver l'institution.

Nous tenons donc cette 10ème session du conseil des ministres à Yaoundé en juillet 2019, au cours de laquelle je prends le témoin des mains du ministre rwandais, Monsieur BIRUTA qui est aujourd'hui, ministre des Affaires étrangères.

J'arrive et trouve effectivement que nous avons une situation assez difficile au plan interne à la COMIFAC, avec des problèmes dont certains n'ont pas été solutionnés, il y a un déficit de ressources matérielles, financières et humaines.

Il y a des dettes, mais il faut que l'organisation fonctionne. Donc je prends le témoin, nous tenons

une importante réunion avec quelques orientations fortes et après cela j'ai eu à dérouler une feuille de route.

Trois ans après, vous cédez le témoin, quel bilan faites-vous de votre présidence ?

Il vous revient aux historiens et journalistes que vous êtes de mieux faire ce bilan, car faire son propre bilan n'est pas aisé, Blaise Pascal disait « le moi est haïssable ». De mon point de vue, je peux noter beaucoup de choses, des aspects positifs mais aussi négatifs. Je viens avec l'ambition de faire de la COMIFAC, l'organisation de référence pour tout ce qui est harmonisation, coordination de la mise en œuvre des politiques forestières, environnementales, protection de la biodiversité dans



« M. Jules Doret NDONGO, en marge de la COP15 de la CBD à Montréal »

notre sous-région.

J'essaie également de remettre en confiance la COMIFAC avec ses autres partenaires et puis entre nous pays membres de la COMIFAC, j'ai aussi l'ambition de suivre de très près et de faire aboutir la promesse faite par la République du Cameroun de bâtir un siège.

Nous attendons impatiemment également ce 3e sommet des chefs d'État. Et il y a la grosse difficulté qui est le paiement des contributions égalitaires par les États membres, c'est cette difficulté qui impacte au quotidien le fonctionnement de nos organisations.

Mais, après avoir mis en place une feuille de route où je devais mettre des mécanismes de rencontres des hautes personnalités des pays membres pour soumettre un certain nombre de problèmes, la Covid-19 arrive en fin d'année 2019, impactant la circulation des personnes et des biens et bien d'autres aléas qui affectent avec l'arrivée de la crise économique, la croissance dans les pays d'Afrique centrale.

Nous avons quand-même essayé, avec l'aide de nos partenaires majeurs de la COMIFAC, notamment celui du Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo (PFBC), avec la facilitation allemande de renforcer la coopération avec ces derniers.

Sous notre impulsion, les états ont commencé à s'intéresser à la question du paiement des contributions. En dehors du Cameroun qui a toujours été à jour et qui a payé ses 45 millions de francs CFA, des pays comme la RDC, le Burundi, la République Centrafricaine, le Gabon, ont fourni un effort de payer leurs arriérées même s'ils n'ont pas couvert la totalité.

A cet égard, c'est une de mes plus grandes satisfactions parce que ces contributions et ces paiements d'arriérées ont été d'un apport substantiel à la COMIFAC pour aider à son fonctionnement, c'est-à-dire, payer les dettes internes, payer les dettes avec la CNPS (couverture sociale du personnel) et assurer quelques petites tâches.

Monsieur le Ministre, sur le plan de la coopération, vous avez eu pendant votre mandat à porter la COMIFAC auprès des partenaires. Quelle lecture vous vous êtes faites de cette coordination ?

Les accords, traités et conventions avec les partenaires ont été d'un apport important pour le fonctionnement et le déploiement de la COMIFAC sur le plan international.

C'est aussi l'une de nos plus grandes satisfactions. Donc au niveau des négociations

internationales, au niveau de notre prise de position dans de grands sommets internationaux, nous avons travaillé pour que le Bassin du Congo, la COMIFAC, que tous nos pays parlent d'une seule et même voix.

Et pour cela, il a fallu préparer ces sommets internationaux, se réunir et le PFBC a été très important pour nous, notamment la conférence de N'Djamena sur les problèmes de transhumance avec une meilleure prise en compte des enjeux de sécurité. Il y a eu aussi, les conférences de Berlin, les symposiums pour les forêts du Bassin du Congo.

Pour arriver à cela, les pays du Bassin du Congo, avec l'aide de la facilitation allemande, se sont réunis et ont produit un document que nous avons appelé « Document d'engagement des pays du Bassin du Congo » et un appel pour un financement équitable.

Ce document, nous l'avons signé à Yaoundé et présenté à Berlin, grâce à la Facilitation, il a été soumis à divers bailleurs et ces bailleurs à la Cop 26 de Glasgow se sont engagés à financer la protection des forêts du Bassin du Congo et la biodiversité pour un montant d'un milliard et demi de dollar américain, soit 1000 milliards de FCFA.

Ce fut une de nos grandes victoires et le point de départ c'est cette fameuse déclaration

des pays du Bassin du Congo. Nous avons été dans diverses rencontres internationales avec nos collègues de l'Afrique centrale et nous avons parlé d'une seule voix pour soutenir les positions du continent, notamment du fameux règlement de cette compensation que nos Chefs d'Etat demandent depuis 1999.

Face à cette réalité, nous devons porter notre destin nous-mêmes et si nous devons prendre nos responsabilités, cela passe d'abord par payer nos contributions égalitaires qui devaient nous donner plus de marge d'autonomie, de marge de manœuvre par rapport à nos partenaires.

Vous avez parlé de l'immeuble abritant le siège de la COMIFAC, et maintenant que vous remettez la présidence en exercice à la République du Burundi, où en sommes-nous avec cette promesse du Chef de l'État du Cameroun ?

Le Président de la République du Cameroun, son Excellence M. Paul BIYA avait effectivement pris l'engagement d'offrir un siège à l'organisation lorsqu'elle se mettrait en place après le traité de Brazzaville, en février 2005.

Et lorsque j'arrive, je trouve que nous sommes seulement dans la grosse œuvre, et au moment où je vous parle je suis convaincu qu'avant la fin du mois d'octobre,

nous aurons remis les clés à la COMIFAC.

C'est un immeuble de huit niveaux qui aura coûté 9 milliards 300 millions de FCFA, situé à Etoudi (Yaoundé). Nous sommes fiers de cela. Au stade où se trouvent les travaux, il y a un document qui circule entre les pays membres pour qu'ils financent l'équipement du bâtiment.

Comment repenser le modèle de financement de cette institution pour pallier aux difficultés liées à sa survie ?

Cette question de la recherche des financements fait partie des missions que j'ai léguées à mon successeur. Effectivement, il est question de faire en sorte qu'à côté des contributions égalitaires des États, que la COMIFAC puisse se doter d'un plan de travail, un plan d'affaires pour mettre en œuvre une stratégie pour qu'elle soit réceptrice de certains financements.

Au lieu que nos partenaires travaillent parfois avec des ONG, qu'ils puissent travailler directement avec la COMIFAC. Cela demande de réunir des conditions au préalable. Il faut une politique de genre, il faut que les problèmes du gouvernement soient résolus, cela fait partie des missions que la nouvelle équipe aura à mettre en place.

Maintenant que vous laissez la présidence, qu'en est-il du suivi de la promesse de financement

des bailleurs faite aux pays du Bassin du Congo à l'issue de la Cop 26 de Glasgow ?

Nous avons considéré Glasgow comme le point de départ d'un nouveau regard des partenaires de la communauté internationale sur les forêts du Bassin du Congo et je pense que cela est attesté par ces conférences qui se succèdent.

Il y a eu un impact et il y a de plus en plus de réactions. Nous avons considéré à Sharm-El-Cheik qu'il fallait replacer ces promesses sur la table.

Nous avons rencontré de hauts responsables britanniques, allemands, français et ce que nous avons compris en Égypte lors de la Cop 27, c'était qu'une partie de ces fonds avaient commencé à être investie dans certains pays (...) sous une base bilatérale et non multilatérale comme cela a été dit.

Quelle lecture faites-vous entre la CEEAC et la COMIFAC, quelle approche pensez-vous qu'il faille prendre pour permettre aux deux institutions d'être des enfants d'une même cause sur cette question de gouvernance forestière en Afrique centrale ?

La CEEAC est vraiment une organisation faitière en matière économique et la gestion de la forêt, la biodiversité qui font partie de l'économie en raison de ce que cela rapporte comme devise au niveau des budgets de nos États.

Nous (COMIFAC) sommes le bras armé de la CEEAC. Dès qu'on dit écosystème forestier, biodiversité, environnement, climat, la COMIFAC est comme le levier, la tête pensante, c'est comme ça que nous avons été désignés depuis 2007 comme organisation spécialisée.

Et nous ne tenons aucune réunion sans inviter la CEEAC qui nous fait toujours l'honneur d'être présente en la personne de Monsieur le Commissaire Honoré TABUNA.

Je n'ai aucun doute que les questions juridiques seront tranchées une fois que la conférence des chefs de l'État se sera penchée sur cette question.

Dans tous les cas, nous travaillons ensemble pour le bien de la sous-région. ■

Propos recueillis par Raoul Siemieni



« Dr Christian Rock, Facilitateur sortant du PFBC et son adjoint M. Raymond MBITIKON »

« S.E Faustin-Archange TOUADÉRA, Président de la République centrafricaine et M. Jules Doret NDONGO en marge de la COP27 en Égypte »

REGARD SUR LE MANDAT DU PRÉSIDENT EN EXERCICE SORTANT DE LA COMIFAC

M. JULES DORET NDONGO PAR M. CHOUAIBOU NCHOUTPOUEN, SECRÉTAIRE EXÉCUTIF ADJOINT DE LA COMIFAC



“ Nous avons connu une présidence utile, crédible, capable de faire avancer les dossiers”

Au terme de trois années et demi passées à la tête du conseil des ministres de la COMIFAC, je peux affirmer que je suis plutôt satisfait du bilan obtenu. Nous avons connu une présidence utile, crédible, capable de faire avancer les dossiers

Cela a été une grâce pour moi de travailler aux côtés de Monsieur le Ministre Jules Doret NDONGO, Président en exercice sortant de la COMIFAC. C'est une grande personnalité avec une longue et riche carrière politique. Il a su mettre à profit sa très riche expérience au service de la COMIFAC tout au long de son mandat. C'est un sage qui a su à chaque fois lorsqu'il fallait prendre une décision, amener

ses pairs vers un consensus. Il est très collaboratif, car il aime toujours recueillir les points de vues de ses experts sur certains dossiers avant de prendre une décision. Je l'ai trouvé également très humble et conciliant. Il était accessible par tous les moyens (téléphone, WhatsApp, mail, etc) ce qui a énormément facilité les échanges entre lui et moi. S.E Monsieur le Jules Doret NDONGO était engagé et disponible à chaque fois quand il s'agissait de défendre les intérêts des pays membres de la COMIFAC quel que soit l'heure et l'état de l'atmosphère. Pour son éloquence et son franc parler, il s'avait porter les positions communes des pays de la COMIFAC et s'imposer pendant les négociations internationales en lien avec la biodiversité, les changements climatiques, les forêts, etc. À tout moment il fallait attendre de lui des instructions parfois avec un délai très court pour fournir des réponses appropriées. Il a renforcé mes aptitudes pour le travail sous pression. C'est un supérieur qui connaît mettre ses collaborateurs en confiance. Il avait l'habitude de me dire : « SEA je compte sur vous pour ce dossier ou encore pour cette réunion vous devez être à mes côtés » ...



QUELS SONT LES POINTS QUI VOUS ONT LE PLUS MARQUÉ DURANT CES TROIS ANNÉES ET DEMI DE PRÉSIDENTENCE ?

Plusieurs points sont à mettre à l'actif du Ministre Jules Doret Ndongo. Je peux citer le recrutement d'une nouvelle équipe dirigeante à la COMIFAC qui s'est déroulé dans un contexte très difficile marqué par une tension de trésorerie de la COMIFAC sans précédent. A ceci, s'ajoutent des résultats que je peux regrouper en 4 axes :

Diplomatie environnementale

DIPLOMATIE ENVIRONNEMENTALE

Dans ce domaine, le Ministre Jules Doret NDONGO a permis d'enregistrer les résultats suivants :

- la déclaration de N'Djamena de janvier 2019, sur la nécessité d'orienter les dynamiques régionales de transhumance par une meilleure prise en compte des enjeux de sécurité, de gestion de la faune et de dégradation croissante des écosystèmes suite aux changements climatiques. Cette déclaration réaffirme l'engagement des pays membres de la COMIFAC et des partenaires techniques et financiers à œuvrer davantage pour la lutte contre la criminalité faunique, le trafic et le commerce illicite des espèces de faune et de flore sauvages dans l'espace COMIFAC ;

- la « déclaration d'engagement des états membres de la COMIFAC de Yaoundé en septembre 2021 en faveur des forêts d'Afrique centrale et l'appel à un financement équitable » (le fair deal), signé lors du symposium sur les forêts tropicales organisé par la république fédérale d'Allemagne à Berlin en collaboration avec la facilitation du PFBC le 6 septembre 2021. Au cours de ce symposium, l'Allemagne a décidé d'augmenter sa contribution au sein de l'initiative pour les forêts du bassin Congo (CAFI) d'un montant de 125 millions d'euros;

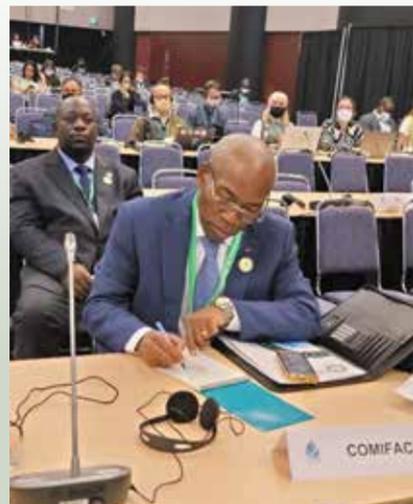
- l'annonce de 1,5 milliards de dollars américains pour une période de cinq ans (2021-2025) faite par un groupe de bailleurs en marge de la COP26 sur le climat pour soutenir la déclaration d'engagement des pays de la COMIFAC. Cette annonce historique constituait une alerte pour un engagement et un

soutien accru pour davantage d'investissements et d'attention politique vers la protection des forêts du bassin du Congo dans les années à venir ;

- l'adoption de positions communes pour une participation plus active de la sous-région aux grandes réunions internationales consacrées aux forêts, climat, à la biodiversité, etc ;

- le renforcement de la visibilité, de l'image et de la crédibilité de la COMIFAC sur la scène internationale à travers l'organisation et l'animation des pavillons en vue de partager les expériences de nos pays en matière de conservation, de gestion durable de la biodiversité et de lutte contre les changements climatiques lors des événements internationaux (COP 26 et 27 climat, COP 15 sur la biodiversité, Congrès forestier mondial, premier congrès Africain sur les aires protégées, etc);

- etc. ■



COP 15 Biodiversité Montreal



COP 26 Glasgow

Mobilisation des financements

Le Ministre Jules Doret NDON-GO a mené des actions tant pour assurer le fonctionnement de la COMIFAC que pour la mise en œuvre de son plan de convergence. Nous pouvons citer entre autres :

- la mise en place d'une task force pour la mobilisation des financements dans le cadre du fair deal. Elle servira de cadre stratégique pour les mobilisations de fonds en faveur de la gestion durable des forêts et la conservation de la biodiversité dans l'espace COMIFAC ;
- la sensibilisation des Etats membres pour le respect de leurs engagements vis-à-vis de notre institution. Celle-ci a permis de recouvrer des arriérés dues à la 'COMIFAC. Les pays ci-après ont commencé à apurer leurs créances : Burundi, Gabon, RDC et RCA. Le Ministre Jules Doret Ndongo a personnellement veillé à ce que la République du Cameroun soit à jour de ses contributions égalitaires;
- La signature de plusieurs conventions par le Secrétariat Exécutif dans le but de développer des programmes



et projets dans les pays membres de la COMIFAC.

- la mobilisation d'une somme totale d'environ 78,6 milliards de FCFA soit environ 120 millions d'Euros pour la mise en œuvre de 09 projets qui sont en cours d'exécution dans plusieurs pays de la COMIFAC ;
- il a également initié d'autres projets qui sont en cours de négociation à l'instar du projet Tropical Timber

Trade (TTT), une initiative de dialogue avec la Chine qui concerne les cinq pays producteurs forestiers et dont la note conceptuelle sera soumise au cours de cette rencontre pour approbation ;

- l'élaboration d'un plan d'affaires et d'une stratégie de mobilisation des financements au niveau local, national, sous régional et international en faveur de la conservation et de la gestion durable de la biodiversité.



Le renforcement des capacités de nos institutions

- Sur ce plan, la présidence camerounaise a :
- engagé le processus de révision des textes fondamentaux de la COMIFAC compte tenu des différentes évolutions structurelles afin de mieux répondre aux préoccupations des pays en matière de gouvernance des ressources naturelles et environnementales ;
- contribué à l'élaboration le projet d'organigramme de l'observatoire des forêts d'Afrique centrale (OFAC), cellule du secrétariat exécutif de la 'COMIFAC chargée de compiler, centraliser et harmoniser les informations environnementales et économiques en Afrique centrale pour mieux assurer la gouvernance des données ;
- contribué à l'organisation de plusieurs activités de formation et de renforcement des



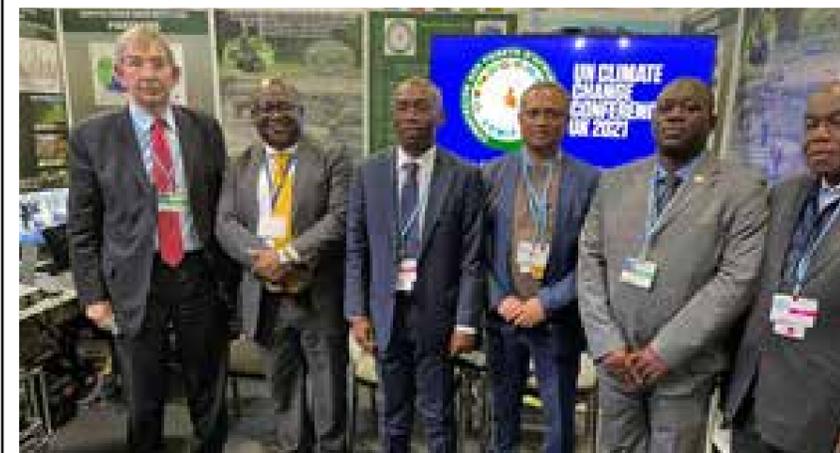
capacités sur diverses thématiques telles que: l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation, la finance climatique, l'évaluation environnementale, la criminalité faunique, etc. à travers les différents groupes de travail thématiques du secrétariat exécutif dans l'optique de doter les experts de la

sous-région des capacités nécessaires pour face aux défis liés à la gestion durable des écosystèmes forestiers d'Afrique centrale.

- fait le suivi régulier des travaux de construction de l'immeuble siège de la 'COMIFAC dont les clés de cet immeuble de 8 étages seront remises au secrétaire exécutif de la COMIFAC au cours de cette année.

Coopération

Sur le plan de la coopération, plusieurs conventions de collaboration ont été signées avec des organisations internationales, régionales et sous régionales et aussi avec certains pays développés à l'instar de la République Fédérale d'Allemagne, qui a signé un accord cadre historique avec la 'COMIFAC faisant d'elle la deuxième institution sur le continent africain après la commission de l'Union africaine à avoir signé cet accord avec l'Allemagne.



COP 26 Glasgow

La coopération a également été marquée par la franche collaboration avec le PFBC. Les réunions avec le partenariat ont toujours constitué une des opportunités où les Etats et les partenaires réfléchissent ensemble sur les stratégies de mobilisation des ressources pour la mise en œuvre du plan de convergence de la COMIFAC.

Interview

Dr. Hervé Martial MAIDOU, Secrétariat Exécutif de la COMIFAC.
« Nous [L'Afrique] sommes un continent qui doit désormais être l'Eldorado du monde avec toutes les richesses... »



A la tête du Secrétariat Exécutif de la COMIFAC depuis 2021, Hervé Martial MAIDOU mène à bien ses missions au sein de cette institution qui milite dans la préservation des forêts du Bassin du Congo et présent à Bujumbura, lors de la 11ème session ordinaire du Conseil des ministres de la COMIFAC. Dans cette interview, il parle de ses relations de collaboration avec le président en exercice sortant et de sa vision pour une COMIFAC forte et à l'abri de sources de financement. Aussi, de donner une autre dimension à la COMIFAC avec de nouveaux textes adaptés.

AEP : Nous sommes dans un moment un peu particulier de la vie de l'institution, la COMIFAC, dont vous êtes le Secrétaire Exécutif, la passation de mandat entre la République du Cameroun et la République du Burundi. Quelles sont vos impressions au terme de ces années de collaboration avec le Ministre Jules Doret Ndongo qui a assuré la présidence en exercice de la COMIFAC durant ces années pendant lesquelles vous avez eu à collaborer ?

En termes de relations professionnelles, j'ai connu un ministre qui essaie d'être regardant sur toutes les thématiques de son département et, naturellement, qui veut que les choses marchent bien en termes de collaboration avec la COMIFAC.

J'ai rencontré un monsieur déterminé à soutenir la

COMIFAC, simplement parce que l'institution avait des difficultés et le ministre était là pour nous soutenir moralement et sur tous les besoins. Il savait comment nous aborder. Il sait reconnaître à quel moment il est en manque et demander qu'on lui donne des indications pour lui permettre de mieux faire son travail.

Du côté relationnel de manière globale, nous avons développé beaucoup de partenariats dans le cadre du Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo (PFBC). Il était avec nous dans les deux négociations de COP que nous avons vécues à Glasgow et à Sharm-El-Cheick en Egypte.

Il était toujours devant ses responsabilités en les assumant en tant que président en exercice de la COMIFAC. Tous les contacts et les débats qui concernent la sous-région au niveau international, il était là

et vraiment impliqué dans les décisions qui devaient concerner la COMIFAC.

C'est en cela que j'ai parlé de ces deux qualités. C'est vraiment un homme très bien et je ne regrette pas de pouvoir être au Cameroun et de continuer à travailler avec Monsieur de Jules Doret Ndongo.

On aura toujours besoin de ses conseils parce que, non seulement il s'y connaît dans le domaine juridique, mais c'est vraiment un père qui sait orienter ses collaborateurs dans le sens d'une concertation et d'un travail en équipe.

Avec le Burundi, comment est-ce que vous appréhendez la suite et quelles sont, d'après vous, les priorités d'actions ?

Le plus grand problème de la COMIFAC réside dans le financement par les États pour le fonctionnement de l'institution.

À travers l'intervention du ministre Jules Doret Ndongo : les contributions du Cameroun sont payées jusqu'en 2023.

Concernant la nouvelle Présidence, les premières tendances montrent que le Président entrant a une appréhension de la problématique COMIFAC. On sent qu'il a une perception réelle des difficultés de la COMIFAC. On sent aussi qu'il y aura effectivement un accompagnement dans la poursuite de ce que nous a laissé le président de l'exercice sortant, Jules Doret Ndongo.

La première mission du Président en exercice entrant sera de pouvoir réfléchir sur l'organisation du troisième sommet des chefs d'État et voir comment les textes statutaires qui ont été révisés pourront effectivement permettre à la COMIFAC d'avoir son efficacité,

son autonomie financière et son alignement sur l'échiquier international.

Nous sommes dans un environnement propice sans Covid-19 et nous espérons qu'il n'y aura pas d'autres contraintes pour l'exécution de sa feuille de route afin de lui permettre de fournir le meilleur de lui-même pour la conservation des forêts d'Afrique centrale devenues premier poumon planétaire en termes de séquestration de carbone selon les dernières publications scientifiques..

Actuellement, quel est l'état de collaboration faites-vous entre le PFBC et la COMIFAC ainsi que les acteurs qui sont autour de ce regroupement ?

Le partenariat avec le PFBC nous permet d'avoir des acteurs qui animent les réflexions sur les forêts du bassin du Congo dans diverses thématiques.

Mais, je pense qu'à l'avenir, la COMIFAC devra être restructurée en essayant de développer en interne une plateforme avec les organisations de la société civile et les autres partenaires qui permettent effectivement de gérer un dialogue dans la sous-région sur ses questions.

Je pense qu'on devrait prévoir le partenariat avec le PFBC pour qu'il s'occupe de la recherche de mobilisation des financements pour le Bassin du Congo. Qu'on ait un autre type de plateforme au niveau de la sous-région avec des acteurs qui sont là, incluant le secteur privé, pour développer le dialogue autour des forêts du Bassin du Congo.

On parle aujourd'hui de la réforme de l'institution COMIFAC. Qu'est-ce qui motive justement cette approche de réflexion?

De 2005 à 2023, 18 ans après, les Chefs d'État ne se sont jamais réunis. C'est lié au fait que dans le traité qui a été rédigé en urgence à l'époque, on n'a pas prévu cette disposition. Nous devons revoir les textes de l'organisation à pouvoir les rendre un peu plus contraignants de manière à ce qu'on définit des délais d'organiser le sommet des Chefs d'État de manière rotative sur une période d'un an.

Nous avons pensé également que le Conseil des ministres, dans certaines mesures, doit donner plein pouvoir au Secrétariat exécutif qui travaille au quotidien sur l'administration de la COMIFAC.

Nous devons renforcer les capacités de pays de manière à ce que l'institution devienne effectivement plus forte. La COMIFAC fonctionne sur la base d'un plan de convergence rédigé en 2005 pour une période de dix ans et révisé en 2015 pour la



période de 2015 à 2025. Il faudra actualiser ce plan en lien avec les réformes en cours.

En modifiant cela, il faudra qu'on donne également un pouvoir à l'organisation pour qu'elle devienne, sur l'échiquier international, compétitive. Face à beaucoup de structures qui interviennent dans le secteur forêt-environnement, la COMIFAC risque de perdre son leadership.

Donc, la modification et la restructuration de l'organisation a été pensée par la nouvelle équipe dirigeante de la COMIFAC de manière à pouvoir rendre l'institution un peu plus forte au niveau des communautés en lien avec le programme régional d'investissement qui est prévu dans le cadre de la CEEAC en sachant que la COMIFAC a été décidée, par les chefs d'État, comme une institution spécialisée de la Communauté en gardant toujours son autonomie sur les questions forestières et environnementales.

La COMIFAC s'est penchée de façon assez récurrente sur les questions de politique internationale sur l'environnement, les forêts. La COMIFAC a participé aux COP 27, en Egypte, COP15 biodiversité, à Montréal et d'autres COP.

Quel bilan faites-vous de ces participations ?

Je le dis souvent, à un moment donné, il faut s'arrêter et voir ce qui n'a pas marché. Nous venons de finir la COP 27, nous allons partir pour la COP 28 et si on fait le bilan des bénéfices de toutes ces négociations, de toutes ces mobilisations de nos États, des experts de la sous-région qui partent à ces négociations, on se rend compte qu'on n'a pas reçu dans la sous-région autant de financement à la hauteur de ces mobilisations, ni à la hauteur des efforts qui sont faits par les États pour assurer la conservation des ressources naturelles.

On doit regarder dans le rétroviseur et comprendre qu'est-ce qui n'a pas marché. Il faut considérer deux aspects : soit on n'a pas bien préparé nos négociateurs pour aller mobiliser autant de financement dans ce cas il faudra revoir notre stratégie actuelle soit les COP sont considérées comme des grandes messes où il faut seulement participer. Dans ce cas il faut aussi revoir le niveau de participation. Plus 27 ans après, pas assez de financement avec moins de 8% de finance climatique, je crois que le problème doit être ailleurs. ■

Propos recueillis par Raoul Siemeni



Ce document sur « Les forêts du bassin du Congo - Etat des Forêts 2021 » est disponible sur le site de la COMIFAC et du PFBC en libre téléchargement



« Passation de témoin entre M. Jules Doret NDONGO, Président en exercice sortant du Conseil des Ministres de la COMIFAC et le Pr. Sanctus NIRAGIRA, Président en exercice entrant du Conseil des Ministres de la COMIFAC »

COMIFAC : LES DÉFIS QUI ATTENDENT LE BURUNDI À LA TÊTE DE L'INSTITUTION

La République du Burundi préside la Commission des Forêts d'Afrique centrale (COMIFAC) depuis le 17 mars 2023, succédant ainsi au Cameroun, avec plusieurs défis dans sa gibecière.

Les forêts du Bassin du Congo jouent un rôle très indispensable dans l'absorption du CO2 avec environ 1,1 milliard de tonnes de CO2 dans l'atmosphère par an, soit environ 4% des émissions mondiales, ce qui fait que l'Afrique centrale reste l'une des seules régions au monde qui absorbe plus de carbone qu'elle n'en émet. Cependant, la région du Bassin du Congo, en dépit de son grand rôle qu'elle joue pour la survie de l'humanité, elle est confrontée à plusieurs défis et la présidence du Burundi à la tête de la COMIFAC est appelée relever ces défis durant son mandat et poursuivre l'œuvre laissée par le Cameroun.

Quels défis à relever

Au nombre des défis prioritaires, figurent la poursuite de la sensibilisation des Etats Membres pour le respect de leurs obligations (contributions statutaires) envers la COMIFAC, condition sine qua none pour la mise en œuvre des programmes et projets de la

COMIFAC, avant d'aller voir auprès des partenaires au développement impliqués dans la protection de l'environnement, en général et des forêts, en particulier ; la Finalisation du processus de révision des textes fondamentaux de la COMIFAC, l'organisation du 3e Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement des pays de l'espace COMIFAC. Aussi, l'exécution du Plan d'Affaires de la COMIFAC ; l'internalisation des directives sous régionales développées par la COMIFAC ; l'opérationnalisation de la stratégie de mobilisation des financements ; le renforcement de la diplomatie environnementale ; le soutien de la Task Force pour le suivi du Fair Deal. Sans oublier, faire des lobbyings pour capitaliser les financements auprès des bailleurs de fonds. Ainsi, l'heure est au travail et non aux discours stériles qui n'avancent pas la région d'Afrique centrale. Let's wait and see. ■

Wilfrid Lawilla D.



Interview

Pr. Sanctus NIRAGIRA, Ministre de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Élevage de la République du Burundi et Président en exercice de la COMIFAC



« La COMIFAC doit être solide...il faut des fonds à suffisance pour bien fonctionner »

Depuis le 17 mars 2023, le ministre burundais préside aux destinées de la COMIFAC, en reprenant le flambeau que détenait le Cameroun. Le président en exercice de cette institution déroule sa feuille de route et ses priorités.

Vous avez présidé pour la première fois le 11ème conseil ordinaire de la COMIFAC, le Burundi prend la présidence de ce conseil, quel est le sentiment qui vous anime et quel regard portez-vous sur cette institution ?

Nous avons reçu le témoin pour présider la COMIFAC, comme sentiment que nous avons de l'expérience comme président de cette première réunion, c'est que les pays de la sous-région ont vraiment l'engouement d'avoir une même vision, une même destinée.

A partir des échanges que nous avons menés, j'ai vu que tout le

monde se sent impliqué, il y a l'engouement de réveiller l'esprit, de rendre solide l'organisation même de la part de nos autorités supérieures.

La COMIFAC a été créée par un sommet des chefs de l'État pour préserver l'environnement, les forêts et la biodiversité, et dans ce sens, les pays de la région se disent que nous avons une même destinée et nous devons nous renforcer mutuellement pour que l'organisation soit solide.

Quelles sont pour vous de première vue les priorités pour votre mandat ?

Ce qu'il faut c'est renforcer



ce sommet ait lieu avant le mois de juin. C'est un sommet qui a été reporté à maintes reprises et comme c'est programmé que ce sommet se passe, je vais entamer des contacts avec des autorités de ce pays pour ce sommet ait lieu.

L'organisation (COMIFAC) doit être solide, et pour l'être, il faut des fonds à suffisance pour bien fonctionner et nous avons constaté que la plus part des pays n'ont pas encore honoré leurs engagements, leurs contributions égalitaires.

Il y a ceux qui ont déjà payé, d'autres sont en train de payer petit à petit. On va essayer de développer des stratégies qui permettront à d'autres pays de continuer leur paiement

la coopération au sein de l'organisation et avec d'autres organisations, surtout la CEEAC. Pour le moment, il y a des difficultés de collaboration, parce que la CEEAC exige que la COMIFAC s'adapte aux récentes réformes qui ont été opérées au sein de cette institution.

Les activités qu'on m'a remises qui étaient en cours, c'est la révision des textes règlementaires qui régissent l'organisation, ça va être l'une de mes priorités pour finaliser cela.

Il y a aussi les préparatifs pour une réunion, un sommet des chefs d'État de la COMIFAC, on va devoir préparer ça pour que

et d'accélérer leur rythme de paiement.

Autre chose, c'est la visibilité de la COMIFAC au sein des pays membres. Nous allons nous atteler à ce qu'il y ait des activités qui permettront aux populations des différents pays membres de constater réellement la présence de l'organisation dans leurs pays respectifs.

Une autre priorité c'est que, la CEEAC a promis que l'institution en charge de la gestion des eaux soit implantée et ait un siège au Burundi. Nous allons entrer en contact avec la CEEAC pour fixer toutes les modalités qui sont requises pour que le centre soit installé ici au Burundi.

Vous avez pris le témoin pour la présidence de la COMIFAC, quel est le regard que vous avez porté





sur le travail qui a effectué au sein de cette institution et quel est votre appréhension sur votre prédécesseur ?

C'est une grande personnalité mon prédécesseur, j'ai beaucoup apprécié ses réalisations et d'ailleurs, elles vont me servir de

base de point de départ pour mon mandat.

C'est un homme sage avec une expérience solide et je vais lui demander de continuer à être à mes côtés pour que je sois en mesure de diriger l'organisation dans mes débuts et de prendre

des initiatives. Cela m'évitera de faire fausse route.

Je vais le consulter car c'est quelqu'un qui a une vision, qui est dynamique et nous allons capitaliser cela surtout qu'il est disposé à continuer à nous accompagner. Il y aura certes mes propres initiatives aussi, mais au nombre de ces initiatives nous allons toujours l'associer, le consulter en cas de besoin.

Quelles sont les priorités en matière de gouvernance environnementale au Burundi ?

Les priorités en matière de gouvernance environnementale c'est d'abord la préservation de l'écosystème existant.

Nous avons ici des réserves naturelles, il faut essayer de les préserver et nous avons des gardiens qui en assurent la garde, mais qui ont des défis face aux gens qui pratiquent le braconnage, qui exploitent ces réserves. Nous sommes en train de développer des projets qui vont nous permettre d'entreprendre des activités de protection de ces forêts avec la faune qui s'y trouve.

Aussi, procéder au reboisement des alentours de ces réserves. L'afforestation est aussi nécessaire et est déjà entreprise au travers d'un programme national.

Il faut rajouter un volet de surveillance afin qu'il y est des mesures qui soient affectées pour réellement protéger ce patrimoine.

Nous sommes déterminés à continuer la sensibilisation pour que l'agroforesterie soit une réalité ici dans notre pays. ■

Propos recueillis par Raoul Siemeni

COMIFAC/GTCCC LES RÉSULTATS DE LA COP27 DÉCRYPTÉS POUR IDENTIFIER LES ENJEUX DES ÉCHÉANCES FUTURES ET ÉLABORER UNE STRATÉGIE DE PARTICIPATION AUX CCNUCC



«Séance de travail de l'atelier de décryptage des résultats de la 27ème Conférence des Parties (COP27) à la Convention Cadre des Nations-Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) organisée par la COMIFAC»

Les résultats de la 27ème Conférence des Parties (COP27) à la Convention Cadre des Nations-Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC), ont été décryptés au cours d'un atelier organisé, du 13 au 14 mars 2023, à Bujumbura, au Burundi.

Cette rencontre qui a été organisée par le Secrétariat Exécutif de la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC) avec le soutien du Projet GIZ « Appui régional à la COMIFAC », s'inscrivait dans le cadre des activités du Groupe de Travail Changements Climatiques de la COMIFAC (GTCCC). Il avait pour objectif principal de permettre aux pays membres de la COMIFAC de mieux appréhender les résultats des travaux de la COP 27 afin de continuer à remplir, de manière satisfaisante leurs obligations en tant que Parties à la CCNUCC.

Spécifiquement, l'atelier permettra aux participants venus de tous les dix pays membres de la COMIFAC pour la plupart des experts de s'approprier des résultats des travaux des différents organes au cours de la CdP27, d'identifier les enjeux des échéances futures sous la CCNUCC et d'élaborer une

stratégie de participation de la sous-région aux échéances futures, de faire l'état des lieux du processus de la révision des contributions nationales déterminées (CND) dans les pays membres de la COMIFAC et d'apprécier l'état des différents projets et programmes concernant la COMIFAC.

De grands changements en perspectives

Après deux jours des débats et d'échanges, des recommandations ont été formulées au secrétariat exécutif, aux pays et aux points focaux Climat.

A l'endroit du Secrétariat Exécutif de la COMIFAC, il a été recommandé de Recruter en urgence, l'Expert Climat qui sera entre autres chargé d'animer le Groupe de Travail Climat de la COMIFAC ;

De Faire le plaidoyer aux plus



«Photo de famille des experts à l'ouverture de l'atelier de décryptage des résultats de la 27ème Conférence des Parties (COP27) à la Convention Cadre des Nations-Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) organisé par la COMIFAC»

hauts décideurs politiques lors des rencontres de négociations en vue de soutenir la désignation et la participation des cadres nationaux en nombre et en qualité aux rencontres de négociations ; - Accompagner les pays dans la mobilisation des financements pour l'appropriation et la mise en œuvre de leurs CDN révisées ; - Développer un mécanisme de suivi de la mise en œuvre des CDN dans les pays membres de la COMIFAC ;

De Désigner un champion chargé de porter le message de l'Afrique centrale sur les questions forestières et environnementales ;

De Mettre en place un mécanisme transparent d'alerte et de partage d'information entre la COMIFAC, les Etats et les Points Focaux, en lien avec les opportunités de financements existants ou en cours ;

De Travailler de concert avec le WWF et en étroite collaboration avec les pays du bassin du Congo pour le développement et l'appropriation de l'initiative HFLD en vue d'améliorer l'accès à la finance climatique ;

Enfin, d'Intégrer davantage la recherche scientifique dans le cadre des négociations en cours sur la finance climatique et le marché du Carbone ; Redynamiser le groupe de travail des juristes pour accompagner les négociateurs climat.

Besoins financiers

Quant aux pays, Mettre à la disposition du Secrétariat Exécutif de la COMIFAC, des ressources financières pour lui permettre de mieux préparer la participation de la sous-région aux conférences internationales de négociations;

- Designier les experts nationaux chargés du suivi des questions relatives à l'article 6 et aux pertes et préjudices pour les pays qui ne l'ont pas encore fait ;

De Mettre à contribution le Réseau des Parlementaires pour la gestion durable des écosystèmes forestiers d'Afrique centrale (REPAR), pour le plaidoyer en vue de prendre en compte dans les budgets nationaux, les financements pour soutenir les plans de travail des structures nationales en charge des négociations climat ;

De Prévoir dans les budgets nationaux, des financements pour soutenir les plans de travail des structures nationales en charge des négociations climat ;

D'Allouer une partie de leur enveloppe (FEM, FVC, Fonds

d'Adaptation, BAD, etc.) pour le développement des projets sous-régionaux portés par la COMIFAC et d'Allouer également des ressources pour la redynamisation des Coordinations Nationales COMIFAC en vue de contribuer à l'élaboration des positions communes.

Enfin, il a été demandé aux Points Focaux Climat de Travailler de concert et en urgence avec les Points Focaux FEM dans la définition des modalités d'utilisation des fonds du FEM 8 au niveau pays ; de Travailler de concert avec les Points Focaux FVC et la COMIFAC en vue de développer des projets readiness sous-régionaux à soumettre au FVC, eu égard à l'expérience de la COMIFAC en la matière ;

De Mener les démarches pour l'organisation des ateliers nationaux de restitution d'ensemble des résultats des 4 COP tenus en 2022 (COP climat, COP CDB, COP CCD, COP CITES).

De Poursuivre le développement de deux (02) projets-sous régionaux relatifs à l'adaptation et à l'atténuation et mobiliser les financements nécessaires pour leur mise en œuvre. ■

Wilfrid Lawilla DIANKABAKANA



«De gauche à droite; Dr Hervé MAIDOU, S.E de la COMIFAC; M. Chouibou NCHOUTPOUEN, S.E.A de la COMIFAC et M. Raymond MBITIKON, Facilitateur délégué du PFBC »





«De gauche à droite; le 16 mars à Brasília, la Ministre de l'Environnement, du Développement durable et du Bassin du Congo, Arlette SOUDAN NONAULT, et le Président de la République fédérative du Brésil, Luiz Inácio LULA DA SILVA.»



CLIMAT : BRAZZAVILLE VA ABRITER LE SOMMET DE TROIS BASSINS TROPICAUX DE LA PLANÈTE EN JUIN PROCHAIN.

La République du Congo, après le sommet tenu à Brazzaville, du 31 mai au 3 juin 2011, va, à nouveau, organiser le SOMMET DES TROIS BASSINS (Amazonie, Bassin du Congo, Borneo-Mekong en Asie du sud), sur les écosystèmes, la biodiversité et les forêts tropicales en Octobre 2023 dans la capitale congolaise.

Cette annonce a été faite, le 5 janvier 2023, lors de la cérémonie de présentation des vœux de Nouvel An au président de la République du Congo, Denis Sassou N'Gesso et ce dernier a réitéré l'annonce qu'il avait faite à la 27^e Conférence des Nations unies sur le climat (COP27) en Égypte.

L'enjeu central du Sommet des Trois Bassins des Ecosystèmes de biodiversité et des Forêts Tropicales vise à constituer et installer une gouvernance strictement Sud-Sud, structurant les trois écosystèmes mondiaux qui représentent 80% de la biodiversité mondiale et sur lesquels repose la pérennité de l'humanité. Les trois bassins devraient capter 80% de la mobilisation financière existante et future annoncée lors de la COP 27 pour le climat sous présidence égyptienne et de la COP 15 pour la biodiversité sous présidence canadienne.

Ce sommet visera bon nombre des objectifs spécifiques, notamment, Définir et adopter les grandes lignes d'un schéma de gouvernance mondiale avec les instances de pilotage de la coalition, leur composition et la désignation des représentants au sein de ces instances ; Les règles et mode opératoire de la coalition ; Les pays fondateurs et associés ; Les objectifs de la coalition et le programme de travail ; Les règles d'organisation des sommets annuels tournants.

Aussi, le mode de financement de la Coalition et de son programme de travail et Élaborer une stratégie commune. Il sera aussi question de Doter d'un programme de travail et d'un portefeuille de projets d'investissement en vue d'anticiper et préparer les requêtes de financement auprès



des mécanismes de financement existants et à venir. De signer des conventions de financement avec les bailleurs de fonds multilatéraux et bilatéraux, la philanthropie mondiale et le secteur privés pour offrir des programmes multi-pays

et transcontinentaux pour de risquer les financements et assurer une cohérence d'ensemble ;



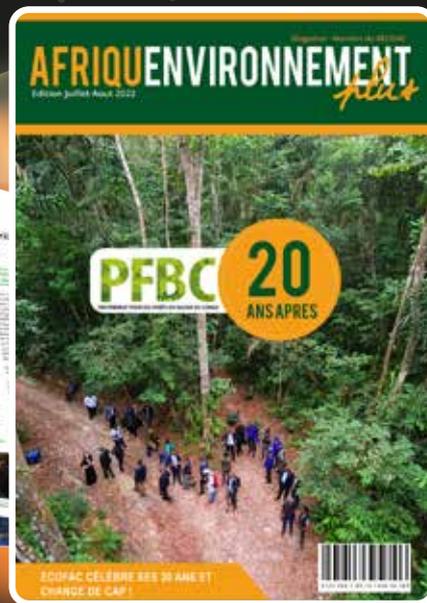
De développer les coopérations scientifiques et techniques sous régionales et intercontinentales et renforcer les capacités dans les trois sous-régions et de constituer une force d'influence dans les instances multilatérales du climat et de la biodiversité, sans oublier de réintégrer le climat et l'environnement dans un cadre global, étroitement liés à l'échelle des problématiques écosystèmes.

A noter que les trois grands bassins forestiers jouent un rôle majeur dans la régulation du climat en séquestrant d'immenses volumes de carbone (CO2), avec une faune et une flore exceptionnelles. ■

Wilfrid Lawilla DIANKABAKANA

Magazine - Membre du RECEIAC

AFRIQUE ENVIRONNEMENT *plus*



Magazine
Edition
Jan-Fev. 2010



Magazine
Edition
Mai - Juin 2013



Magazine
Edition
Nov. - Déc. 2019

Education • Formation et Information • Environnementale

 (+242) 05 519 62 49/ 05 794 55 36/06 806 05 29
 afenvironnementplus@yahoo.fr

 www.afriquenvironnementplus.info